

Les cimetières de la province se meurent

ANNIE MATHIEU

amathieu@lesoleil.com

Les cimetières du Québec se meurent. Avec le déclin des communautés religieuses et l'augmentation du taux d'incinération des défunts, ces lieux de «patrimoine commun» sont sérieusement menacés, s'inquiètent deux organismes qui se portent à leur défense et qui souhaitent que leur responsabilité soit transférée aux municipalités.

La Fédération Écomusée de l'Au-Delà et la Société québécoise d'ethnologie proposeront un projet de loi cadre et de fiducie allant en ce sens aux participants du colloque sur l'avenir des cimetières qui se tiendra aujourd'hui et demain à l'Université Laval.

«Ça ne veut pas dire que les municipalités deviendraient des fossoyeurs», lance le président de l'événement, l'ethnologue à la retraite Jean Simard. «Mais avec la taxation, il y aura davantage de ressources pour l'entretien», calcule celui qui a eu une prise de conscience à ce sujet à l'automne 2011. Il a alors appris

que la fabrique Notre-Dame-de-Bonsecours de L'Islet procédait à «un grand ménage» et qu'elle retirait 150 monuments pour faire de la place à de nouveaux clients puisqu'elle ne disposait pas de l'argent nécessaire pour agrandir le cimetière ou en ouvrir un nouveau.

M. Simard n'accuse pas les nombreuses fabriques qui, faute de moyens, mettent au rancard de vieilles pierres tombales. Celles-ci appartiennent aux familles, contrairement aux terrains qui demeurent la propriété des paroisses qui les loue pour une période de temps définie.

«MIROIR DE LA SOCIÉTÉ»

Mais il déplore qu'elles soient rendues là alors que, selon lui, les cimetières témoignent de l'histoire des villes en servant à la fois de musée et de lieu d'archives. «Ils sont le miroir de la société», illustre-t-il. Selon lui, en les visitant comme touriste, ils nous permettent d'en savoir beaucoup sur la communauté, son organisation et ses événements marquants.

Les grands cimetières urbains, comme ceux à Montréal et à Québec, ne sont pas à risque pour l'instant puisqu'ils sont généralement

bien financés, nuance Jean Simard. Ce sont surtout les cimetières paroissiaux — qui représentent 90 à 95 % de l'ensemble — qui inquiètent alors que les communautés religieuses ne s'enrichissent pas et que de plus en plus de défunts sont incinérés.

Lors du colloque sur l'avenir des cimetières au Québec, les participants se pencheront également sur la question de la crémation, autorisée au Québec par l'Église depuis 1963, puisque à l'heure actuelle, aucune loi n'encadre la disposition des restes humains.

«Les gens font ce qu'ils veulent avec les cendres, ça n'a pas de sens», déplore le président de l'événement, Jean Simard, qui entend régulièrement nombre d'histoires d'horreurs à ce sujet, comme celle de cette dame qui cherchait les restes de son mari et qui les a retrouvés dans le coffre de sa voiture mêlés à d'autres matières. L'ethnologue est persuadé que pour cette raison, les urnes doivent prendre place dans un «lieu contrôlé» où il sera également possible de les archiver pour tous ceux qui voudront rendre visite au défunt.



CACHEMIRE | CUIRS | AGNEAU RETOURNÉ | FOURRURES

LE PRIVÉ

PLACE DE LA CITÉ | 418 657-7291

boutiqueleprive.com

L'OUTIL POUR BÂTIR



3 LE DIMANCHE
NOVEMBRE

CRAYON
DE PLOMB
EN MAIN

VOTONS POUR UN MAIRE
ET 21 CONSEILLERS

VILLE DE
QUÉBEC



Bureau du
président d'élection